



UNIVERSITÉ DE NANTES
PÔLE UNIVERSITAIRE YONNAIS



1^{re} mondiale à La Roche-sur-Yon : une copy-party au Pôle universitaire yonnais !

QU'EST-CE QUE C'EST UNE COPY-PARTY ?

Un évènement permettant aux usagers équipés de scanners, de téléphone ou d'ordinateurs portables de les amener et d'aller se servir dans les collections des bibliothèques !



A QUELLES CONDITIONS PEUT-ON ORGANISER UNE COPY-PARTY ?

- Ces copies doivent être réservées pour votre usage personnel
- Chaque personne doit faire ses propres copies avec son propre matériel de reproduction (appareil photo, téléphone portable, etc.)
- Elles doivent être réalisées à partir des documents originaux consultés dans une bibliothèque
- L'acte de copie ne doit pas briser une mesure de protection technique (DRM)

QUEL EST L'OBJECTIF D'UNE COPY-PARTY ?

Au travers d'une action symbolique, militante et festive, il s'agit :

- de sensibiliser les usagers à la législation sur le droit d'auteur et la copie privée ainsi qu'aux problématiques du partage des œuvres aujourd'hui
- d'attirer leur attention sur l'intérêt et le rôle central des bibliothèques dans la diffusion, le partage et l'accès aux connaissances au 21^e siècle.
- de questionner les acteurs politiques nationaux et locaux sur l'essor des politiques de criminalisation des pratiques numériques et sur l'urgence de maintenir possible une libre circulation des savoirs dans le cadre d'une offre légale.

DE QUOI A-T-ON BESOIN POUR PARTICIPER ?

D'un peu de matériel. Au choix, un smartphone équipé d'un appareil photo et ou d'une application permettant de scanner des documents, et/ou un ordinateur portable avec un scanner, et/ou un appareil photo numérique. Et quelques DVD vierges si vous souhaitez copier des DVD.

Et d'un peu d'engagement : à votre arrivée, vous devrez signer un document par lequel vous vous engagez à ne réutiliser le produit de cette copy-party qu'en conformité avec le code de la propriété intellectuelle, c'est dans le cadre d'un usage strictement personnel ou élargi au cercle de famille.

20 ans
campus





UNIVERSITÉ DE NANTES
PÔLE UNIVERSITAIRE YONNAIS



1^{re} mondiale à La Roche-sur-Yon : une copy-party au Pôle universitaire yonnais !

QUEL EST LE CADRE LÉGAL D'UNE COPY PARTY ?

- les contrats conclus entre les bibliothèques et les ayants-droits des oeuvres, pour pouvoir les mettre à disposition des usagers dans les rayonnages
- l'exception de représentation dans le cercle de famille prévue par l'alinéa 1 de l'[article L 122-5 du Code de la Propriété Intellectuelle](#) (Code de la propriété intellectuelle / CPI)[1]
- la nouvelle rédaction de l'alinéa 2 du même article 122-5 du CPI sur l'exception de copie privée

C'EST QUAND LA PREMIÈRE COPY PARTY ?

Le 7 Mars 2012, à 18 h 00, à la Bibliothèque du Pôle universitaire de La Roche-sur-Yon (85). Une première mondiale tout simplement !



Toutes les infos sur : <http://bit.ly/copy-party>

20 ans
campus



[1] <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006278917>

Pour toute information complémentaire, www.univ-nantes.fr/larochesuryon - 02.51.45.93.93

Nous vous remercions par avance de la diffusion de ce communiqué.
Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.

Contact : Baptiste SORIN
Chargé de communication du Pôle universitaire yonnais
baptiste.sorin@univ-nantes.fr

Olivier Ertzscheid
Maître de conférence Université de Nantes
olivier.ertzscheid@univ-nantes.fr
Mobile : 06 12 50 60 07

Tél : 02.51.45.93.75 – Mobile : 06.71.94.00.01 – www.univ-nantes.fr/larochesuryon